

Règlement - *Concours d'écriture Ihsane Jarfi* Deuxième édition 2017 - 2018 **(Homophobie et harcèlement!)**

1. Ce concours de récits en langue française est organisé par la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège en collaboration avec la librairie Livre aux Trésors, le Cercle homosexuel étudiant liégeois, le délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue de l'Enseignement et de l'Education permanente. D'autres partenaires pourront éventuellement rejoindre le projet. C'est le conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège qui est souverain en la matière.

2. Il est ouvert aux jeunes de 15, 16 ans et de 17, 19 ans (au jour de la remise du récit) domiciliés en Province de Liège.

3. L'œuvre devra être un récit original et inédit, d'une longueur maximale de 70.000 caractères. Le thème choisi, cette année, est le harcèlement homophobe, tel que défini ci-après. Le texte sera un récit évoquant un ou plusieurs personnages qui sont victimes de **ce type de comportement**.

- *Harcèlement* : conduite abusive qui se manifeste notamment par des comportements, des paroles, des gestes, des actes, des écrits pouvant porter atteinte à la personnalité, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne¹.
- *Homophobie* : attitude négative pouvant mener au rejet et à la discrimination envers les gays (gayphobie), les lesbiennes (lesbophobie), les personnes bisexuelles (biphobie), des transgenres (transphobie) ou à l'égard de toute personne, quelle que soit son orientation sexuelle, dont l'apparence ou le comportement déroge aux stéréotypes de « la masculinité » ou de la « féminité » préétablis dans un contexte social donné².

Les critères d'évaluation seront articulés autour des considérations suivantes :

- le respect du genre ;
- la qualité de l'intrigue ;
- le respect de la thématique ;
- la qualité du style.

4. Il ne sera admis qu'un seul texte par participant-e au concours.

5. Sont exclues : les traductions, les adaptations ainsi que les œuvres ayant déjà été publiées sur un support papier ou numérique ou ayant fait l'objet d'une diffusion par un organisme belge ou étranger.

6. Le texte dactylographié respectera les prescriptions détaillées dans la feuille de style reprise en annexe du présent règlement.

7. Le texte exclura toute information qui révélerait l'identité de l'auteur, aussi bien dans le corps du texte que dans le nom du fichier si celui-ci est soumis par voie électronique. Une feuille d'identification (voir modèle de fiche en annexe), complétée de manière lisible, sera jointe par courrier ou courriel au dossier du ou de la candidat-e.

8. Le ou la candidat-e devra faire parvenir son texte original ainsi que la fiche d'identification **pour le 1^{er} février 2018 au plus tard**, la date de la poste ou de l'envoi du courriel faisant foi. Le courrier devra être envoyé à l'adresse suivante :

Adresse postale :

Maison Arc-en-Ciel de Liège
rue Hors-Château 7
4000 LIEGE

OU

Adresse courriel :

courrier@macliege.be

¹ HIRIGOYEN Marie-France, *Le harcèlement moral : la violence perverse au quotidien*, Paris Editions La Découverte & Syros, 1998.

² *Plan d'action interfédéral contre les violences homophobes et transphobes*, 31 janvier 2013.

- 9.** Un accusé de réception lui parviendra, par courriel ou par courrier dans le courant du mois de février.
- 10.** Deux catégories d'âges sont distinguées et jugées séparément. L'une comprenant les jeunes de 15 à 16 ans et l'autre, les jeunes de 17 à 19 ans (au jour de la remise du récit).

Un pré-jury composé de permanent-e-s et de membres du conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège procédera à une première sélection des textes sur la base de la qualité orthographique et grammaticale de ceux-ci ainsi que sur le respect des articles du présent règlement.

Pour les candidats appartenant à la catégorie d'âge 15/16 ans, un jury composé notamment d'enseignants, de représentant-e-s d'associations militantes et présidé par un-e représentant-e de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège se réunira, au mois de mars 2018, pour retenir les meilleurs textes. La qualité de ceux-ci sera évaluée sur la base d'une grille de lecture inspirée des critères repris à l'article 3 du présent règlement. A l'issue de la délibération, le grand jury décidera de l'attribution du prix du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi jeune 2017-2018*, d'une valeur de 300 euros.

Pour les candidats appartenant à la catégorie d'âge 17/19 ans, un grand jury composé notamment d'auteur-e-s, de professeur-e-s de l'enseignement secondaire, d'attaché-e-s à l'administration et de représentant-e-s d'associations culturelles et militantes et présidé par un-e représentant-e de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège se réunira, au mois de mars 2018, pour retenir les meilleurs textes. La qualité de ceux-ci sera évaluée sur la base d'une grille de lecture inspirée des critères repris à l'article 3 du présent règlement. A l'issue de la délibération, le grand jury décidera de l'attribution des deux prix du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi 2017-2018*, le premier, d'une valeur de 600 euros et le second, d'une valeur de 400 euros.

11. Dans la mesure où d'autres textes que les deux textes lauréats seront jugés de qualité suffisante par le grand jury, une liste complète des meilleurs textes sera établie par le grand jury et, la liste, les textes ainsi que les fiches d'identification, seront transmis au conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège au plus tard dans le mois qui suit l'attribution des deux prix. Les textes figurant dans cette liste pourront faire l'objet d'une publication. C'est le conseil d'administration de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège qui est souverain en la matière.

12. Les prix seront attribués au mois de mai 2018.

13. Les auteur-e-s des œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège le droit de reproduire, d'éditer et de publier les œuvres primées en tout ou en partie, sous forme de recueil ou dans une publication papier, numérique ou par onde et ce sans limite de temps. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne ou périodique, seront considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi*.

14. En vue d'une éventuelle publication, la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques, grammaticales et syntaxiques qu'elle juge adéquates.

15. Du seul fait de leur participation au concours, les auteur-e-s garantissent la Maison Arc-en-Ciel de Liège - Alliège et ses partenaires contre tout recours éventuel des tiers en ce qui concerne l'originalité et le caractère inédit des textes présentés par eux.

16. La Maison Arc-en-Ciel de Liège - Alliège pilote les différentes phases du projet. Aucun recours fondé sur les conditions de participation, le déroulement et le résultat du *Concours d'écriture Ihsane Jarfi* ne pourra être retenu.

écriture
hsane
Jarfi
CONCOURS
de récit
2^e édition

Une initiative de la Maison Arc-en-Ciel de Liège – Alliège asbl,
en partenariat avec le CHEL, la LEEP et Livre aux trésors.

